

Opération « Les pompes à chaleur »

Mentions légales – Jeu « Tirage au sort Atlantic »

Du 02 février 2026 au 31 mai 2026, la société Atlantic organise un jeu avec obligation d'inscription, permettant de remporter une paire de chaussures par semaine, par tirage au sort.

1. Conditions de participation

Le jeu est réservé exclusivement aux professionnels installateurs, personnes morales ou physiques, dont le siège social est immatriculé en France métropolitaine et en Corse. La participation est strictement limitée aux professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des présentes mentions légales.

2. Modalités de participation

La participation s'effectue via le formulaire en ligne dédié, en renseignant les informations demandées.

Chaque participant peut participer plusieurs fois pendant la durée de l'opération.

Toutefois, il est précisé qu'une seule dotation maximum pourra être attribuée par raison sociale, sur l'ensemble de la durée du jeu.

3. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, effectué chaque semaine parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

4. Dotation

La dotation consiste en une paire de chaussures par gagnant. Le lot n'est ni repris, ni échangé, ni remboursé, et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière ou équivalent.

En cas de problème de livraison, de perte, de vol ou d'avarie, Atlantic ne saurait être tenue responsable et ne s'engage pas à remplacer ou échanger la dotation.

5. Livraison du lot

La dotation sera envoyée à l'adresse postale indiquée par le participant dans le formulaire d'inscription.

Atlantic ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur ou d'omission dans les coordonnées transmises par le participant.

6. Responsabilité

Atlantic se réserve le droit d'annuler, de reporter, de modifier ou de suspendre le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Toute participation non conforme aux présentes mentions légales sera considérée comme nulle.

7. Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du jeu et à l'attribution des lots. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.